

# AEB GYM CHAMBERY

## AVENANT COMPETITION AU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL

La compétition n'est pas une obligation mais une possibilité offerte par le club.  
Seul le responsable technique est apte à valider ce choix et le niveau de la catégorie (individuel, équipe, groupe, trio...)

S'engager en compétition, entraîne un respect entre les différents gymnastes de l'équipe et/ou de l'ensemble et des entraîneurs, par une assiduité aux entraînements et aux différentes compétitions.

La pratique de la compétition entraîne obligatoirement l'acceptation de ce règlement ainsi que celle du règlement intérieur. Dans l'intérêt des gymnastes et le respect des entraîneurs, les parents des gymnastes compétition **ne sont pas autorisés à intervenir lors des entraînements.**

### LES TENUES

**Catégorie individuelle** : la tenue de compétition sera proposée par le club en location. Les familles ont la possibilité d'acheter, à leur convenance, une tenue personnelle.

**Catégorie autres** : le règlement de la fédération impose une tenue identique pour tous les gymnastes d'une même équipe ou d'un ensemble. Par conséquent, la tenue sera louée par le club ou achetée par les familles après accord de l'ensemble de celles-ci.

**Pour tous et par mesure d'hygiène, il est obligatoire d'avoir un body personnel de couleur chair, à porter sous le justaucorps de compétition.**

**Matériel personnel obligatoire pour chaque gymnastes de compétition à avoir à tous les entraînements :**

- Un élastique plastique (type Pilates chez Décathlon)
- Un élastique à trou fitness
- Une paire de poids de 500 grammes
- Une corde à sa taille (corde d'escalade ou corde de GR)
- Une paire de demi-pointe (pour les GR)
- Une paire de basket blanche (pour les aéro)

**Caution** : une caution de 100€ est demandée à chaque gymnaste de compétition. Cette caution sera débitée s'il y a dégradation, perte ou casse de matériel et/ou du justaucorps. Cette caution sera annulée après restitution (aux jours et horaires demandés) et vérification des justaucorps.

### LES ENTRAÎNEMENTS

L'engagement compétition implique une assiduité aux entraînements et aux compétitions.  
Obligation absolue de présence les 2 semaines précédant chaque compétition pour le secteur compétition (programmes régionaux et Trophée en GR et Trophée et N.B en aérobie).

**En aérobie**, pas d'engagement sur 2 synchros si voyage scolaire et/ou absence durant les entraînements vacances.

Pour la catégorie N.A, présence obligatoire à tous les entraînements de janvier jusqu'au championnat de France.

**En GR**, obligation de 4 entraînements par semaine pour la catégorie Nationale. Si 3 entraînements par semaine, l'athlète aura le statut de remplaçant. Pour cette catégorie, présence obligatoire à tous les entraînements de janvier jusqu'au championnat de France.

Pour les autres catégories, les gymnastes remplaçants ont le même statut et sont soumis aux mêmes règles (entraînements et déplacements) que les titulaires de l'équipe.

Pour les individuelles GR : saison en N.C si qualification au championnat de France, accès à la catégorie N.B la saison suivante. Si saison en N.B et pas de qualification au championnat de France, accès N.C pour la saison suivante.

Pour les individuels GR et/ou aérobie, un stage de composition durant l'été est obligatoire, selon les catégories.

Pour les équipes et ensembles, un planning des entraînements lors des vacances scolaires vous sera communiqué dans les semaines suivant la réunion d'information compétition. La présence à ces entraînements est obligatoire.

### LES DEPLACEMENTS

#### Assurance et Responsabilité :

Lors des compétitions, tout gymnaste devra être accompagné de son responsable légal ou sera confié à un entraîneur ou au chef de délégation. En cas d'accident durant le transport lors d'un déplacement, le gymnaste est couvert par l'assurance automobile du chauffeur. Pour tout autre accident pouvant survenir à l'extérieur du véhicule, les gymnastes, étant sous la responsabilité du club, sont couverts par l'assurance souscrite par l'intermédiaire de la licence FFGYM (notice à disposition des adhérents, la demander à un responsable. Possibilité d'extension de garanties). Pour les déplacements d'ensemble un parent de l'ensemble doit être obligatoirement présent lors de chaque compétition.

#### Organisation :

Les frais de déplacements, hébergement et repas sont à la charge des familles. Le club pourra organiser le déplacement (avec mini bus ou bus) mais les frais de déplacement seront à régler au club avant le départ.

**Le bureau (sur avis de l'équipe technique) se garde le droit de modifier les équipes ou de ne pas les engager en compétition en cas de manquement à cet avenant compétition du règlement intérieur.**

✂.....Coupon à retourner au club.....✂

Prise de connaissance de l'avenant compétition  
du règlement intérieur AEB GYM CHAMBERY

Date : .....

Nom du gymnaste : .....

Nom du/des  
responsables : .....

Signature du gymnaste

Signature du/des responsables